

17 JAN. 2022



A5c/41/22

## DECISION PORTANT DÉLÉGATION

### LE DIRECTEUR GENERAL,

- VU le code de la santé publique,
- VU la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière,
- VU la convention constitutive du Groupement Hospitalier de Territoire Basse Alsace Sud Moselle (GHT 10),
- VU le décret du Président de la République, en date du 17 août 2020, portant nomination de Monsieur Michaël GALY comme Directeur Général du Centre Hospitalier Universitaire de Strasbourg à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2020,

## DECIDE

### Article 1<sup>er</sup> :

La présente décision annule et remplace les décisions DG/SP A5c/104/21 en date du 22 février 2021 et DG/SP A5c/414/20 en date du 1<sup>er</sup> septembre 2020 portant délégation de signature.

La présente délégation est relative à la fonction achats du GHT Basse Alsace Sud Moselle.

### Article 2 :

Délégation de signature est donnée à Madame Céline DUGAST, Directrice Générale Adjointe par intérim des Hôpitaux Universitaires de Strasbourg, pour signer, en lieu et place du Directeur Général, l'ensemble des actes relatifs à la fonction achats du GHT Basse Alsace Sud Moselle.

**Article 3 :**

Délégation de signature est donnée à Olivier GAK, Directeur adjoint, pour signer, en lieu et place du Directeur Général, l'ensemble des actes relatifs à la fonction achats du GHT Basse Alsace Sud Moselle , à l'exclusion des marchés publics d'un montant supérieur à 300 000 € (trois cent mille euros) hors taxes.

**Article 4 :**

Délégation de signature est donnée à Madame Lucie CHABAGNO, Directrice adjointe, pour signer, en lieu et place du Directeur Général, l'ensemble des actes relatifs à la fonction achats du GHT Basse Alsace Sud Moselle , à l'exclusion des marchés publics d'un montant supérieur à 90 000 € (quatre-vingt-dix mille euros) hors taxes.

**Article 5 :**

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Olivier GAK, Directeur adjoint, délégation de signature est donnée à Madame Lucie CHABAGNO, Directrice adjointe, et à Monsieur François XAINTRAY, Directeur adjoint, pour signer, en lieu et place du Directeur Général, l'ensemble des actes relatifs à la fonction achats du GHT Basse Alsace Sud Moselle, à l'exclusion des marchés publics d'un montant supérieur à 300 000 € (trois cent mille euros) hors taxes.

**Article 6 :**

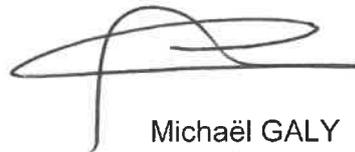
Délégation de signature est donnée aux personnes mentionnées dans le tableau ci-dessous, pour signer, en lieu et place du Directeur Général de l'établissement support du groupement hospitalier de territoire Basse Alsace Sud Moselle, l'ensemble des actes relatifs aux achats, qui concernent leurs seuls établissements pour les seuls marchés inférieurs au seuil prévu par l'article R. 2122-8 du code de la commande publique et ceux passés en application des articles R. 2122-1 et R. 2122-3 du code de la commande publique.

<b>Etablissement partie</b>	<b>Délégation de signature est donnée à :</b>
Etablissement public de santé Alsace Nord	Carine ROSE
Centre Hospitalier Erstein Ville	1) Adja KIEFFER 2) Monique KRETZ
Centre Hospitalier de Haguenau	1) Philippe FORNY 2) Sylvain GROB
Centre Hospitalier de Rosheim	1) Cyrille LAURENCOT 2) Brigitte DIDIERLAURENT
Centre hospitalier Saverne Centre hospitalier de Sarrebourg Centre de réadaptation spécialisée Saint-Luc d'Abreschviller et Niederviller	1) François DOTTORI 2) Julie ARNOUL-JARRIAULT
Centre Hospitalier département de Bischwiller	Francisse OUBOUKOULOU
Centre hospitalier intercommunal de la Lauter	Christine SAMTMANN

Hôpital La Grafenbourg	1) Josiane DOS-REIS 2) Christophe WERLY
Centre hospitalier spécialisé en santé mentale d'Erstein	1) Marie-Madeleine OBRECHT 2) Valérie ROUCHEZ
Hôpital local de Molsheim	1) Jean-Claude CANAT 2) Sylvie BIEBER

**Article 5 :**

La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux devant l'autorité signataire dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Strasbourg dans le même délai.



Michaël GALY  
Directeur Général des H.U.S.

**Copies :**

- Mme Dugast / M. Gak / Mme Chabagno
- Cabinet de la DG
- Préfecture du Bas-Rhin (pour publication au RAA)
- ARS DT Bas-Rhin
- TP HUS
- BAC